

Paris,  
Le 20 juin 2014

## Présentation de la loi de Santé : de bonnes intentions, mais quels moyens ?

**La Fédération Nationale des Orthophonistes souligne certaines orientations en matière de santé publique mais s'inquiète des stratégies politiques annoncées pour y parvenir.**

La présentation de la future loi de Santé, axée sur l'amélioration de la qualité des soins et sur l'égalité d'accès aux soins pour tous, laisse de nombreuses questions essentielles en suspens, notamment quant aux moyens alloués à la mise en œuvre d'une réforme qui se veut fondamentale !

La Fédération Nationale des Orthophonistes se réjouit de l'intégration de la prévention dans les objectifs prioritaires de la future loi de Santé. Les orthophonistes exercent cette mission dans leur exercice professionnel, et ce dans tous les domaines de leur intervention. Mais sans que cette mission au cœur de l'exercice de tous les professionnels de santé ne soit jamais considérée par les pouvoirs publics comme un acte à part entière !

L'instauration d'un parcours éducatif de santé pour les enfants et adolescents et l'implication de tous les acteurs au cours de la vie en direction de la prévention sont des signes positifs envoyés à nos concitoyens qui gagneront à mieux connaître les moyens de rester en bonne santé.

De la même manière, la simplification de l'accès aux droits et de l'accès aux soins est saluée par notre profession, qui assiste trop souvent à l'arrivée tardive de patients pour lesquels des soins précoces auraient pu être bénéfiques. Une vigilance toute particulière sera néanmoins apportée par la Fédération Nationale des Orthophonistes : les soignants doivent pouvoir soigner, et ne peuvent ni ne veulent s'embourber dans de nouvelles complexités administratives qui les détourneraient de leur mission première : le soin dans sa globalité.

La Fédération Nationale des Orthophonistes ne peut qu'être favorable à la volonté de mesdames les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Affaires sociales et de la Santé de mettre l'accent sur la formation des professionnels de santé. Les orthophonistes attendent maintenant que tous les moyens leur soient donnés pour permettre une véritable recherche spécifique clinique et fondamentale, cette recherche qui permet les évolutions nécessaires à une intervention toujours adaptée et actualisée auprès de nos patients.

Fédération Nationale  
des Orthophonistes

145, Bd de Magenta  
75010 PARIS  
Tél. 01 40 35 63 75  
Fax. 01 40 37 41 42

fno@wanadoo.fr

**Plus d'informations sur [www.fno.fr](http://www.fno.fr)**

Paris,  
Le 20 juin 2014

La coopération interprofessionnelle, qui existe déjà de fait dans la pratique et l'exercice quotidien de tous les professionnels de santé mérite maintenant d'être accompagnée, reconnue et valorisée. Cette organisation doit en effet être définie de manière plus formelle, et la Fédération Nationale des Orthophonistes, aux côtés des autres organisations syndicales, travaille à cette définition même avec l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie.

Les modalités de cette nouvelle organisation, nécessitant réflexions et travail en amont, ne doivent pas être sacrifiées, aux dépens d'un calendrier politique contraint, ce qui aboutirait à ce que nul ne souhaite : une organisation imposée, bureaucratique, ne tenant aucunement compte des réalités de l'exercice professionnel, ni des réalités des patients que nous, professionnels de santé, rencontrons chaque jour.

La Fédération Nationale des Orthophonistes tient cependant à rappeler fermement son attachement à une convention nationale qui garantit un exercice identique à tous les orthophonistes et donc une égalité de traitement et de soins à tous les patients. La Fédération Nationale des Orthophonistes craint fortement les répercussions d'une régionalisation des fonds et donc des moyens dans le cadre de la territorialisation, malgré une volonté louable de se rapprocher de la réalité du terrain.

Enfin, la Fédération Nationale des Orthophonistes dénonce le manque d'ambition d'un projet de loi qui, tout en affichant une volonté d'égal accès aux soins, refuse de supprimer les franchises médicales, mesure inégale s'il en est !